N°259
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

JUILLET-AOÛT 2016

Souleymane Guengueng, militant et survivant de la torture sous le régime Habré, N'Djamena, Tchad, 2001, photo © Human Rights Watch

MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

Procès d'Hissène Habré : une condamnation, mais les complicités passées à la trappe

Rocard / Rwanda / Eurosatory

Médiapart 1 – Sarkozy 0

En 2012, *Médiapart* révélait un document libyen attestant d'un accord pour le financement de la campagne de Nicolas Sarkozy par le régime de Kadhafi à hauteur de 50 millions d'euros. S'en est suivie une instruction judiciaire pour corruption active et passive, trafic d'influence, abus de biens sociaux, blanchiment, complicité et recel de ces délits. Sarkozy avait alors riposté, contestant l'authenticité du document, appuyé par Ziad Takieddine et Moussa Koussa (tous deux signataires de l'accord) et avait porté plainte contre *Médiapart* pour « faux, recel de faux, usage de faux et diffusion de fausses nouvelles ». Après quatre années d'expertises et contre-expertises, la justice française vient de conclure que rien ne permettait d'établir que le document était faux. Conclusion de *Médiapart* (03/06) : « *Nous ne saurions croire que la justice française ne se donne pas les moyens de répondre aux deux questions posées par ce scandale libyen : le régime libyen de Mouammar Kadhafi a-t-il financé la campagne électorale de Nicolas Sarkozy afin d'être élu président en 2007 ? Le régime français de Nicolas Sarkozy a-t-il contribué à la chute de ce dictateur afin d'effacer les traces de cette compromission ?* »

Lapsus révélateur ?

Après que la justice burkinabé a enterré le mandat d'arrêt qui le visait pour son implication dans la tentative de putsch des pro-Compaoré au Burkina Faso, Guillaume Soro est sorti de son silence. S'il refuse de se prononcer ou de porter plainte au sujet des écoutes téléphoniques (cf. *Billets* n°252, décembre 2015) qui le mettent en cause (ce qui impliquerait une expertise judiciaire qui risquerait de conclure à l'authenticité de l'enregistrement…), Soro prépare en revanche sa campagne en vue d'une réélection comme député puis comme président de l'Assemblée nationale. Interrogé sur son avenir et ses relations avec Ouattara, Soro affirme : « *Le président Ouattara, pendant plus de dix ans, a pu peser et jauger ma loyauté et ma fidélité à sa personne.* » (*Rfi*, 21/06) Plus de dix ans de loyauté ? Il faut donc remonter à 2005 au moins. A cette époque, Soro, alors chef rebelle occupant le nord de la Côte d'Ivoire, affirmait pourtant n'avoir ni commanditaire, ni aucun lien avec Ouattara…

Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Odile Biyidi Awala - **Directeurs de la rédaction** Mathieu Lopes, Thomas Noirot - **Comité de rédaction** R. De Benito, R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit, Y. Thomas, R. Doridant - **Ont participé à ce numéro** A. Ficot, L. Dawidowicz, E. Gary, F. Graner **Édité par** Association Survie 47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil - **Tél.** (+33)144610325 - **Web** http://survie.org et https://twitter.com/billets-dafrique - **Commission paritaire** n°0216G87632 - **Dépôt légal** juillet 2016 - ISSN 2115- 6336 - **Imprimé par** Imprimerie 3 A, 7 rue Marie Pia - 91480 Quincy-/ss-Sénart

Un amoureux du journalisme

Bolloré ne digère visiblement pas le reportage diffusé dans le cadre de l'émission « Complément d'enquête », sur *France* 2 le 7 avril dernier. On y voyait des salariés de la Socapalm, dont Bolloré est actionnaire, travailler dans des conditions déplorables pour un salaire de misère. Cerise sur le gâteau, deux des travailleurs interrogés étaient mineurs. Depuis, Bolloré répète qu'il est victime d'un reportage bidonné et qu'il peut le prouver. Ses hommes de main sont retournés sur les lieux pour faire dire aux jeunes camerounais qu'ils sont majeurs, avec un succès mitigé (*Le Canard enchaîné*, 08/06). Bolloré accuse même les journalistes d'avoir payé les jeunes pour qu'ils se prétendent mineurs. Pas de chance, non seulement l'équipe de Complément d'enquête a filmé d'autres adolescents tout aussi peu majeurs travaillant dans la palmeraie, mais dispose également de témoignages selon lesquels c'est Bolloré qui a fait pression et payé pour obtenir des versions plus favorables. (*Le Canard enchaîné*, 15/06). Ce n'est pas sur Canal+ qu'une telle affaire pourra survenir, puisque le grand ménage s'y poursuit et que la mort de l'émission « Spécial investigation » est annoncée.

Omerta onusienne

Anders Kompass, le fonctionnaire de l'ONU sans lequel n'aurait sans doute jamais éclaté le scandale des viols commis par des militaires français et des casques bleus sur des mineurs en Centrafrique, a fini par jeter l'éponge et démissionner de l'institution. Dans un texte intitulé « Pourquoi j'ai démissionné des Nations unies », il revient sur ce qu'on savait déjà en partie : s'il a fait fuiter le dossier, c'est parce que tous les cadres de l'ONU semblaient disposés à l'enterrer. En avaient en effet connaissance « *la chef de cabinet du secrétaire général, Susana Malcorra, le haut commissaire aux droits de l'homme Zeid Ra'ad al-Hussein, la patronne du Bureau des services de contrôle interne des Nations unies, Carman Lapointe, Hervé Ladsous et probablement le secrétaire général Ban Ki-moon lui-même. D'autres, plus bas dans la hiérarchie, avaient également regardé ailleurs. La numéro deux des droits de l'homme, Flavia Pansieri, l'avait gardé sur son bureau pendant huit mois sans le lire, disait-elle, de même que le général Babacar Gaye, responsable des casques bleus en Centrafrique. De tout cet aréopage, seul Babacar Gaye a payé les pots cassés, en étant renvoyé en 2015. Lui et… Anders Kompass qui a été l'objet d'une enquête interne pendant de longs mois. Le fonctionnaire a été placardisé et ostracisé par une partie des équipes de l'ONU quand il a repris ses fonctions* », résume *Médiapart* (09/06). Le français Hervé Ladsous, patron des Opérations de maintien de la paix, a notamment cherché à l'évincer. Cette situation n'est pas une première, selon Kompass, et l'omerta est la règle : « *Le personnel a peur et cette peur est fondée sur une vaste expérience. (…) En revanche, les personnes trouvées responsables d'avoir dissimulé des abus sexuels d'enfants ou d'avoir eu une conduite douteuse ne sentent pas qu'elles doivent démissionner et l'organisation ne cherche pas non plus à les licencier.* »

Diplomatie parallèle ou humanitaire ?

Avant d'être arrêté, et alors qu'il était reclus chez lui depuis plusieurs semaines, le général Jean-Marie Michel Mokoko, candidat à la dernière élection présidentielle congolaise qui persiste à ne pas reconnaître la « victoire » de Sassou Nguesso, a reçu la visite de deux prestigieuses personnalités (*Médiapart* 01/06, *Le Monde* 01/06 et *Libération* 13/06). D'abord celle de Jean-Yves Ollivier, vieux de la vieille des réseaux barbouzards et françafricains, récemment décoré par Manuel Valls et proche du dictateur congolais. Ollivier se dit alors mandaté par « une autorité étrangère » pour lui demander de reconnaître sa défaite et le prévient que les relations entre la France (qui n'a, courageusement, ni reconnu, ni dénoncé l'élection de Sassou) et le Congo vont se normaliser et qu'il sera le dindon de la farce. Selon Mokoko, Ollivier lui aurait alors annoncé la visite de l'ambassadeur de France Jean-Pierre Vidon pour appuyer cette démarche, ce qui se produit effectivement le lendemain. Vidon aurait même annoncé qu'il rendrait compte de l'entretien à Ollivier. A l'Elysée et au Quai d'Orsay, on reconnaît la visite de Vidon, mais on lui dénie tout caractère politique. Il s'agissait seulement de s'enquérir... de la santé de l'opposant. C'est trop aimable.

FIN DE PARTIES ET PROLONGATIONS

Vingt-six ans après son renversement par ses ex-alliés, Hissène Habré a été reconnu coupable de quelques uns au moins de ses crimes. Ses complices français ne sont toujours pas inquiétés. Vingt-deux ans après le génocide des Tutsi du Rwanda, le (seulement!) deuxième procès à Paris a condamné deux génocidaires. Les complices français de l'extermination continuent leur brillante carrière militaire ou politique. Vingt-et-un ans après avoir renoncé pour de bon à briguer le trône élyséen, Michel Rocard est mort et la nouvelle a entraîné un déferlement de commentaires laudateurs – l'ancien ministre de la Défense Pierre Joxe allant jusqu'à évoquer un « *audacieux militant anticolonialiste* » dans sa jeunesse –, effaçant des broutilles telles qu'une amitié coupable avec un autre dinosaure, toujours au pouvoir au Cameroun.

Quatre ans après son arrivée au pouvoir, François Hollande est accusé de tous les maux dans sa politique intérieure, ce qui se comprend, mais presque toujours épargné de critiques sur « sa » politique africaine (le pronom possessif mérite des guillemets tant elle se distingue peu de ce qui l'a précédé). Et puisque ses concurrents et lui sont déjà en pré-campagne électorale, il faut envisager rapidement de faire l'état des lieux de cette politique d'ici le scrutin qu'ils briguent. Car avant ce nouveau match électoral, de quel bilan pourra se targuer celui qui, à l'instar de son prédécesseur, promettait de mettre fin à la Françafrique et prétend l'avoir fait ? L'interventionnisme militaire français est à son apogée depuis vingt ans, les institutions comme le franc CFA et l'Agence française de développement échappent toujours à tout débat politique. La paix n'est pas revenue au Mali et elle semble s'éloigner chaque jour un peu plus en Centrafrique. Au Congo-Brazzaville, où le dictateur Sassou Nguesso a pu compter sur le maintien du soutien français lors de son brutal coup de force pour rester au pouvoir, l'opposant Jean-Michel Mokoko croupit désormais en prison sans émouvoir la diplomatie française, qui s'est officiellement contentée, le 21 juin, de se dire « attentive » à sa situation. Les militants syndicaux victimes d'intimidations et de persécution judiciaire au Cameroun n'ont même pas cet honneur. Au Tchad, le potentat Idriss Déby s'est tellement imposé comme un maillon incontournable d'une prétendue « guerre contre le terrorisme », aussi inutile qu'absurde, que la majorité des députés de gauche comme de droite s'étonnent et se scandalisent que des associations comme Survie les invitent à demander au gouvernement français si ce dernier est au moins « attentif » aux violations répétées des droits humains dans ce pays. Et l'idée qu'on puisse leur demander de suspendre notre coopération militaire avec de tels régimes leur paraît plus saugrenue encore que la revendication d'un meilleur contrôle des ventes d'armes : c'est dire. A ce rythme-là, on lira dans une vingtaine d'années l'éloge funèbre d'un baron du PS par un équivalent de Pierre Joxe, fustigeant a posteriori et à bon compte le « *socialisme déshonoré par les années de compromissions politiciennes et les dérives autoritaires nées des guerres (néo)coloniales* »[1]. Sans que rien ne change.

Thomas Noirot

1. Citation du billet de Pierre Joxe sur Michel Rocard (Mediapart, 7 juillet), à l'exception du préfixe « néo » que nous ajoutons, actualisation oblige...

Sommaire

2 **LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE**
3 **ÉDITO** Fin de parties et prolongations
4 **ROCARD** Un français et l'Empire
5 **HISSÈNE HABRÉ** « Allié de la France, condamné par l'Afrique »
8 **RWANDA** Un verdict lourd de sens
9 **RWANDA** Administrer la mort
10 **À LIRE** Un habillage pour l'impunité
11 **EUROSATORY** La mort est mon métier

UN FRANÇAIS ET L'EMPIRE

La disparition de l'homme politique et ancien Premier ministre Michel Rocard nous amène à revisiter ce que fut son rapport à l'empire colonial français.

Tout le monde a porté au crédit de Michel Rocard la conclusion des accords de Matignon en 1988 qui mirent un terme à quatre années de graves troubles en Nouvelle Calédonie. C'est oublier que ces accords, obtenus grâce à l'acceptation par le leader indépendantiste Jean-Marie Djibaou de renvoyer la décision à dix ans plus tard, ce qu'il paya de son assassinat par un des siens en 1989, n'accordèrent quasiment rien aux revendications des Kanaks et préservèrent tous les espoirs des Caldoches[1], marque d'une habileté certaine mais pas d'un grand courage politique. En 1998 les accords de Nouméa, qui ont été un peu plus loin dans les concessions, ont cependant renvoyé encore le choix décisif à 2018 (cf. *Billets* n°258, juin 2016).

Michel Rocard à l'université d'été du MEDEF en 2009. Photo CC MEDEF.

Réseaux Rocard

En bon politicien français, Michel Rocard est pleinement françafricain. Il est même des quelques-uns, comme Pasqua, Chirac ou Mitterrand, qui eurent leurs propres réseaux. Pour être moins connus, sauf de Survie[2], les réseaux Rocard n'en furent pas moins puissants. Construit à partir de 1958 par son ami Michel Dubois, « *fidèle cornac africain* », selon Vincent Hugeux, le lien de Rocard avec les chefs d'États néo coloniaux a été étroit et constant. On peut ainsi relever au fil des ans des déclarations d'amitié à l'égard de Mobutu au Zaïre, Eyadéma au Togo, Omar Bongo au Gabon, Sassou Nguesso au Congo. Sur ces régimes, Michel Rocard a le même jugement que son condisciple de l'ENA Jacques Chirac : on apprécie leur fermeté, car pour la démocratie en Afrique il faut attendre.

Certes Jean-Pierre Cot, éphémère ministre de la Coopération du premier gouvernement de la présidence Mitterrand, appartenait à la mouvance rocardienne, mais il manquait du réalisme paternaliste montré par son chef de file. D'autres jeunes espoirs de cette mouvance, qui furent au cabinet de Rocard Premier ministre en 1988, l'ont mieux suivi dans les sinuosités de ses contradictions : Alain Bauer, rocardien sarkoziste, Stéphane Fouks, communicant oecuménique, qui a placé Rocard comme conseiller auprès de Biya, l'inamovible président du Cameroun. Rocard déclara incontinent en 2003 : « *Le Cameroun peut se flatter d'avoir un président aussi efficace qu'intelligent* » et, sept ans plus tard, en 2010 : « *Avec Paul Biya, nous entretenons une grande complicité* ». Entre temps, en 2008, Biya avait fait tirer dans la foule des Camerounais, hostiles à sa pérennisation au pouvoir, faisant 150 morts.

Fer croisé avec Bolloré

Comme Attali et autre Borloo, Rocard se piquait de posséder la clé des problèmes des Africains. Il y consacra un livre[3] plein de propositions hardies comme développer l'éducation, encourager à la responsabilité, lutter contre la corruption - mais pas trop parce qu'on ne peut pas l'éradiquer - etc.

Il créa en 1999 "Afrique initiatives", société domiciliée à Bruxelles, qui réunit presque deux millions d'euros pour investir dans des initiatives africaines. Outre Rocard lui-même, les actionnaires étaient Accor, Bolloré, CFAO, EDF, Michelin, Renault, Total, Vivendi. Les investissements créèrent une centaine d'emplois, mais les perspectives de dividendes étant plus que lointaines, la société fut dissoute en 2015 par ses actionnaires philanthropes. Le représentant en France de cette société était François Jay, qui avait présidé auparavant la SEM 92 de Pasqua, et intégrera ensuite le staff de l'Agence Française de Développement, où il s'occupe de « religions et développement »[4]. Le cercle françafricain est décidément très étroit.

Pour les vrais dividendes, Rocard a prétendu rivaliser avec Bolloré à propos de la boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan. Le projet initial, qu'il patronnait, avait été supplanté par Bolloré grâce au soutien des présidents nigérien et béninois. Un tribunal vient de reconnaître les droits des premiers. Tout le monde finira sans doute par s'arranger, comme l'ancien Premier ministre était prêt à le faire, et ce sera probablement sur le dos des Africains, à qui on fourguera un chemin de fer périmé, mais bon pour traîner les minerais jusqu'au port.

Citation à rallonge

La phrase la plus célèbre prononcée par Rocard est indéniablement le très bourgeois cri du cœur : « *Nous ne pouvons pas héberger toute la misère du monde* ». Il n'a cessé ensuite de dire qu'on avait tronqué cette citation, et la complétait par quelque chose comme "mais nous devons en prendre notre part". Hélas chacun peut aller entendre, dans les archives de l'INA, la phrase originale, prononcée lors de l'émission TV Sept sur sept, en 1989. Effectivement incomplète, elle se termine par « *la France doit rester une terre d'asile politique...mais pas plus.* », ce qui atténue l'égoïsme brutal, mais est assez loin de l'altruisme rêvé. Toutes les équivoques de la « nouvelle gauche », « droite au fond », sont là.

Odile Tobner

1. Population blanche de Nouvelle-Calédonie, issue de la colonisation européenne
2. F-X. Verschave, *Congo Brazzaville, réseau Rocard : Dubois bien protégé*, Billets n°135 avril 2005.
3. Michel Rocard, *Pour une autre Afrique* ; Flammarion 2001.
4. Loïc Kuti, *Dossier Françafrique. La relève Sarkozy : rupture ou continuité ?* , Billets n°159 juin 2007.

HISSÈNE HABRÉ

«ALLIÉ DE LA FRANCE, CONDAMNÉ PAR L'AFRIQUE»

Le 30 mai, les chambres africaines extraordinaires condamnaient l'ancien dirigeant du Tchad, Hissène Habré, à la prison à perpétuité, au terme d'un procès obtenu grâce au combat des victimes pour la justice. La sortie simultanée de deux rapports, l'un sur le soutien de la France au régime d'Hissène Habré, l'autre sur le soutien des États-Unis[1], vient rappeler que si aujourd'hui ce verdict est salué et que chacun s'accorde à en souligner les avancées en termes de justice et d'Histoire qu'il représente, le régime de Hissène Habré était largement soutenu par ces pays. Entretien avec Henri Thulliez, auteur du rapport « *Allié de la France, condamné par l'Afrique : Les relations entre la France et le régime tchadien de Hissène Habré (1982-1990)* » et conseiller de Human Rights Watch pour le procès Habré.

Quelle est la démarche à l'origine de ce rapport ?

Le procès de Hissène Habré portait sur les crimes qui ont été commis au Tchad par les troupes de Hissène Habré, par des agents de Hissène Habré, de la DDS[2], de l'armée, de la Garde Présidentielle et non pas sur les responsabilités politiques des alliés de Hissène Habré. Ce n'était pas la place pour que l'on parle du rôle des États-Unis ou de la France. Peut-être que Hissène Habré aurait eu des choses à dire dessus, mais il s'est terré dans son mutisme, donc très peu d'informations sont sorties sur le rôle des grandes puissances pendant le procès. À Human Rights Watch, on a tout de même enquêté sur ce régime pendant 15 ans, donc on a auditionné des centaines de survivants, de témoins, de victimes... On a eu accès aux archives de la DDS, la police politique du régime, parmi lesquelles nous avons pu trouver des commencements d'informations, des petits éléments de preuve sur la collaboration des États-Unis, de la France et du Tchad, ou avec le Soudan, ou l'Egypte, par exemple. Quand on se retrouve face à ce genre d'informations, on ne peut pas, en tant que Français, ou pour mon collègue en tant qu'Américain, rester de marbre. On se sent obligé de rendre au public ce qu'on a pu trouver à ce niveau-là. Pour cela, il fallait évidemment aller un peu plus loin dans les recherches, on a essayé de récupérer des archives aux États-Unis ou en France, de rencontrer des acteurs de l'époque, des protagonistes des relations entre le Tchad et la France ou les États-Unis. C'était important pour nous de donner ça à l'Histoire, pour qu'après, l'Histoire fasse son travail, pour que les autorités fassent leur travail de découverte de la vérité.

Votre rapport a donc été constitué à partir d'archives trouvées au Tchad et en France ?

L'un des éléments les plus intéressants au niveau des sources de ce document, c'est qu'on ne s'est pas arrêté à des sources françaises ou tchadiennes, puisqu'on s'est à la fois appuyé sur des archives de la DDS, sur des témoignages de Tchadiens qui se sont rappelés avoir vu un Français ou un Américain à cet endroit, sur ce lieu de bataille, dans cette prison, etc. et qui nous ont permis de bien aiguiller nos recherches. Ensuite, on s'est appuyés sur des témoignages d'hommes politiques, de diplomates français et de mercenaires français qui ont aidé Hissène Habré à prendre le pouvoir en 1981-1982, sur les articles de presse de l'époque et sur les rapports d'Amnesty International.

Malheureusement, nous n'avons pas eu accès aux archives de l'Élysée qui nous auraient permis de mieux comprendre ce qu'au plus haut niveau de l'exécutif, on savait de l'ampleur des crimes qui ont été commis. Par contre, on a eu accès à des archives du côté américain.

Comment expliquez-vous cette différence dans la possibilité d'accès aux archives en France et aux États-Unis ?

Je pense qu'aux États-Unis, il y a peut-être, sans tomber dans des généralités d'État à État, une plus grande facilité à tourner la page, à accepter le passé, à accepter ce qui a été fait. On l'a vu par exemple avec le rapport du Sénat américain en 2014 sur l'usage de la torture par la CIA suite aux attentats du 11 septembre 2001. Ce sont des faits qui dataient de seulement quelques années, pourtant on était déjà prêt à faire la lumière sur ce qui s'était passé. En France, on est beaucoup moins prêt à regarder le fond du dossier. Il suffit de voir combien de temps cela a pris pour l'État français de reconnaître son rôle dans la Shoah, ou le temps qu'on met pour commencer à admettre l'usage de la torture pendant la guerre d'Algérie, sur ce qui s'est passé au Rwanda et dans le cas présent au Tchad. En France, les autorités justifient le secret ou le silence en mettant en avant les intérêts géostratégiques de la France à l'étranger. Pourtant, faire preuve de transparence sur le passé, lancer un travail de mémoire, peut également renforcer les intérêts de la France à l'étranger : montrer que nous aussi, nous sommes prêts à faire preuve de justice et de vérité sur nos actions à l'étranger. La politique étrangère en France ne fait pas l'objet d'un réel débat. Le jour du verdict, John Kerry, secrétaire d'État américain, a salué la condamnation comme historique et a indiqué que ce verdict représentait « *une opportunité pour les États-Unis d'entamer une réflexion sur nos propres liens avec les événements survenus dans le passé au Tchad afin d'en tirer des enseignements* ». De son côté, le ministère des Affaires étrangères français a lui aussi publié un communiqué dans lequel il se félicitait du procès, équitable, une nouvelle étape pour la justice en Afrique, etc... et c'est tout ! On n'évoque pas du tout le rôle de la France, on ne veut même pas en parler, même pas se dire qu'il serait peut-être temps d'en parler comme le fait John Kerry. Il y a en France, une difficulté à étudier notre passé, surtout en Afrique.

L'enjeu de ce rapport est donc d'inviter à se pencher plus sur le rôle de la France à cette époque, de faire la lumière ?

Absolument. L'idée est que les autorités se saisissent de cette opportunité, de cet élan de justice en Afrique. Il y a des milliers de victimes qui sont restées mobilisées pen-

1. Le rapport sur les Etats-Unis et le Tchad d'Habré : *Enabling a Dictator : The United States and Chad's Hissène Habré 1982-1990* (« Un dictateur soutenu : Les États-Unis et Hissène Habré, dirigeant du Tchad de 1982 à 1990 »).

2. La DDS, la direction de la documentation et de la sécurité, police politique du régime Habré.

dant 25 ans pour ce procès, et ces mêmes milliers de victimes, elles veulent savoir tout ce qui s'est passé. Elles ne veulent pas s'arrêter juste à Hissène Habré et à ses complices, mais elles veulent savoir pourquoi les États « modèles » qui se disent démocratiques, qui se disent vecteurs de la promotion des droits de l'Homme en Afrique, pourquoi ces États, à cette époque, ne disaient rien pendant que des centaines de personnes pourrissaient en prison. L'enjeu est donc d'inviter les autorités françaises et américaines à faire leurs propres enquêtes, à accomplir leur devoir de mémoire, sur ce qu'elles ont fait à cette époque, quels ont été les dysfonctionnements, est-ce que l'exécutif était informé du caractère systématique et généralisé des crimes ? Et s'il était informé, pourquoi n'a-t-il pas conditionné son aide à une amélioration de la situation ? Évidemment, il faut faire ce travail pour que de telles choses ne se reproduisent pas, que ce soit de placer des armes dans les mains de criminels ou d'aider aveuglément des régimes qui se rendent responsables de violations très graves des droits de l'Homme.

En quoi a consisté le soutien français ?

Le soutien français à Hissène Habré a un peu eu lieu par défaut. Lorsque Hissène Habré était dans le maquis entre le Soudan et le Tchad, au début de l'année 1981, on était en pleine campagne présidentielle en France. La gauche, arrivée au pouvoir, avance encore à tâtons, alors que à l'époque déjà des agents du SDECE[3] souhaitent que l'on aide Hissène Habré car c'est le seul acteur tchadien à être viscéralement opposé à la Libye. Donc la France n'empêche pas Bob Denard et ses amis mercenaires de l'aider à prendre le pouvoir, puis se trouve un peu obligée d'aider son régime, notamment sous la pression des Etats-Unis et de pays du pré carré françafricain, comme le Gabon ou la Côte d'Ivoire. Une fois que Hissène Habré prend le pouvoir, on commence déjà à avoir une assistance publique qui se met en place, une assistance militaire. Des mercenaires sont envoyés en 1983 pour aider à garder la ville de Faya Largeau, qui est finalement prise par les Libyens et les troupes prolibyennes du GUNT[4].

Au fur et à mesure se met en place un déploiement militaire, avec l'opération Manta en 1983-84, qui est le plus grand déploiement de l'armée française depuis la guerre d'Algérie, puis à partir de 1986 jusqu'en 2014, l'opération Épervier, avec une présence constante d'avions de guerre français. En même temps qu'il y a ce déploiement, l'armée française organise des formations des officiers tchadiens, l'armée française déploie des conseillers officiers français auprès des bureaux de l'état major de l'armée tchadienne, la France assiste la DDS notamment avec un partage de renseignements. Le premier directeur de la DDS, Saleh Younous, a ainsi déclaré lors de son procès en 2015 « *la DGSE était très proche de nous, elle était au courant de ce qu'on faisait* ». On a retrouvé un individu supposé être l'agent de la DGSE qui s'était rendu au siège de la DDS en 1989 alors même qu'on était en pleine répression contre les Zaghawas, ethnie du Tchad qui a beaucoup été visée dans les années 1989-90. On a donc une coopération militaire et une coopération des services de renseignement, mais aussi un soutien diplomatique : Hissène Habré est invité à chaque sommet France-Afrique, il est l'invité de marque du 14 juillet 1987, juste après qu'il ait botté la Libye hors de la zone stratégique de Ouadi Doum[5]. Finalement, la France lâche Hissène Habré parce qu'elle apprend que les États-Unis et lui sont en train de créer une armée de prisonniers de guerre libyens, que la CIA va retourner contre Khadhafi. Quand la France découvre ce projet, qui s'appelle l'opération Haftar[6], elle réalise que le Tchad est beaucoup plus proche des Etats-Unis qu'il ne l'est de la France. Pour que le Tchad reste la chasse gardée de la France, elle va donc aider Idriss Déby à prendre le pouvoir, ce qu'il finira par faire le 1er décembre 1990.

Pourquoi la France a-t-elle maintenu son soutien alors que les crimes du régime pouvaient difficilement ne pas être connus ?

A l'époque, Amnesty International a fait un travail très précis de documentation des crimes et de communication et a publié beaucoup de rapports et de communiqués de presse, du début du à la fin du régime. De 1983 à 1985, les crimes commis au Sud, particulièrement « septembre noir », ont été relayés par la presse française, notamment par *Le Monde*. Il y avait donc des prémices d'information sur les violations des droits de l'Homme. Les diplomates sur place, en particulier l'ambassadeur de France, avait survolé la zone méridionale et a dit avoir vu énormément de cases brûlées et avoir envoyé des télégrammes en France, qui sont restés lettre morte. Rien n'a été fait. Roland

3. Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, remplacé par la Direction générale de la sécurité extérieure en 1982.

4. Gouvernement d'Union Nationale de Transition, groupe d'opposition mené par Goukouni Weddeye.

5. Base libyenne prise les Forces Armées Nationales Tchadienne en 1987, avec l'aide de la France et des Etats-Unis.

6. Du nom du Colonel Khalifa Haftar, chef de la base libyenne de Ouadi Doum.

ET IDRISS DÉBY ?

Idriss Déby, président actuel du Tchad, est cité dans ce rapport, à propos des fonctions occupées pendant le régime Habré - il était commandant en chef des armées - mais aussi à propos du soutien français à son accession au pouvoir. Si le cadre du procès et les documents trouvés n'ont pas permis de l'inquiéter, sa pratique du pouvoir depuis 1990 doit questionner l'appui et l'alliance de la France avec ce régime.

Proche de Hissène Habré, formé en France, commandant en chef des Forces Armées Tchadiennes pendant les répressions dans le sud du Tchad, notamment « septembre noir » en 1984, Idriss Déby accède au pouvoir le 1er décembre 1990 avec l'aide de la France et notamment de la DGSE. Sous couvert d'un renouveau démocratique, les pratiques répressives ne tardent pas à être signalées. L'Agence Nationale de la Sécurité (ANS) remplace la terrible Direction de la documentation et de la Sécurité de Habré mais s'inscrit dans sa continuité, jusqu'à aujourd'hui : « *son efficacité n'en a semble-t-il pas été affectée. Il faut dire qu'une partie des hommes qui dirigeaient cette agence redoutable sont toujours en poste* » explique ainsi Jeune Afrique (21/09/2015). En 2002, lorsque la 11e Chambre de la Cour d'appel de Paris se prononce sur le délit d'offense à un chef d'État, dans le cadre de la plainte portée par trois chefs d'État dont Idriss Déby, suite à la publication du livre Noir Silence, elle relaxe François-Xavier Verschave et son éditeur Laurent Beccaria, sur le fond. Ainsi, la justice reconnaît que l'on peut alors dire d'Idriss Déby qu'il « *entretient soigneument sa réputation de tueur, par des carnages réguliers* », signaler son « *irrésistible attirance* » vers « *le pillage de l'État, la mise à sac des populations averses et leur "terrorisation"* », écrire qu'il est « *goulu de transactions illégales* ». Cependant, le soutien de la France reste indéfectible. L'appui militaire est particulièrement développé, que ce soit via l'opération Epervier, aujourd'hui Barkhane, ou par le biais de la coopération militaire. Allié incontournable de la lutte anti-terroriste, les rencontres régulières avec des officiels français, tout comme la note que Médiapart révélait en mars dernier, indiquent que la remise en question de ce soutien n'est pas à l'ordre du jour.

Dumas, à l'époque chef de la diplomatie de Mitterrand, expliquait dans ses déclarations que Hissène Habré était le représentant des « honnêtes gens » : il représentait les intérêts de la Françafrique et de la France en Afrique contre Kadhafi. Kadhafi, était l'ennemi commun, l'ennemi des États-Unis, l'ennemi des pays du pré carré français, et l'ennemi de la France, même si elle cherchait une certaine paix avec lui. Ce sont donc les intérêts géostratégiques, les intérêts de la politique étrangère française, qui ont justifié de se taire sur la question des droits de l'Homme.

Ce qui est frappant, c'est de voir que des éléments de ce rapport, qui couvrent la période Habré, sont toujours d'actualité : la proximité militaire de la France avec le Tchad, par le biais de formation mais aussi d'interventions… Et Déby a été porté dans son accession au pouvoir par la France, qui ne pouvait pas ignorer son passé. De plus, le soutien de Déby se justifie toujours par des intérêts géopolitiques et des enjeux d'influence, aujourd'hui autour de la lutte contre le terrorisme… Ce rapport interpelle donc aussi sur l'actualité ?

Les autorités françaises qui entretiennent des relations très étroites aujourd'hui avec le Tchad ou avec des régimes plus violents doivent se demander si elles prennent toutes les mesures nécessaires pour essayer d'empêcher la commission de crimes ou de graves violations des droits de l'Homme. Les intermédiaires français avec ces pouvoirs devraient se demander si dans dix ou quinze ans, la personne avec laquelle ils interagissent ne se retrouvera pas sur le banc des accusés de la justice internationale : ils pourraient alors courir le risque d'être visés comme complices passifs des violations.

Propos receuillis par Eléa Gary

AMNÉSIE COLLECTIVE

Le porte-parole du quai d'Orsay n'a pas manqué de saluer la condamnation d'Hissène Habré : « *avancée remarquable dans la lutte contre l'impunité (…) Il s'agit non seulement d'un volet important de la promotion des droits de l'Homme, mais également d'une contribution à la prévention des conflits et au retour vers la paix de pays affectés par des atrocités de masse. La France est entièrement mobilisée en faveur de ces objectifs.* » (31/06) Cette langue de bois n'a certes rien d'inhabituel, mais il est des fois où, à défaut de vérité, on se dit que le respect dû aux victimes impliquerait un minimum de discrétion. Loin d'être entière, la lutte contre l'impunité version françafricaine souffre en effet de sérieuses limitations : qu'elle ne concerne que des événements anciens, et qu'elle s'arrête aux portes de l'Elysée, des ministères, et des services secrets. L'accès aux archives officielles, attestant du soutien français au régime Habré, a en effet été refusé aux enquêteurs de HRW. Et les responsables français impliqués dans ce soutien, que *Le Monde* a eu l'excellente idée d'aller interroger pour une série d'articles, font preuve d'une « *étrange amnésie* » (31/05).

« *La France s'imposait la neutralité dans les questions intérieures du Tchad* », déclare sans rire Jean-Christophe Mitterrand, fils de son père et à ce titre en charge de la cellule Afrique de l'Elysée. Hubert Védrine, conseiller diplomatique de Mitterrand : « *J'avais d'autres priorités* ». Michel Roussin, ex-directeur de cabinet d'Alexandre de Marenches, patron du SDECE (services secrets avant la DGSE) : « *J'étais loin de ce dossier.* » Jean-Marc Simon, ex-premier conseiller à l'ambassade de France de N'Djamena : « *A l'ambassade, nous n'avions rien là-dessus.* » « *Et la DGSE?* », lui demande le journaliste. « *C'est à part.* » « *A part de l'Etat français?* » Pas de réponse. Général Bruno Le Flem, ancien conseiller personnel du Commandant en chef des forces armées tchadiennes, un certain Idriss Déby : « *J'ai vu, pour le procès Habré. Mais pourquoi juge-t-on cet homme aujourd'hui, subitement, trente ans après? Qu'est-ce qu'on cherche?* » Et l'ampleur de la répression sous Habré ? « *Pas vu. Une guerre, c'est une guerre, pas une campagne pour les droits de l'homme.* » Roland Dumas, chef de la diplomatie de François Mitterrand concède : « *A partir du moment où on lui dit "on te demande simplement de tenir le pays et tu fais ce que tu veux", comment voulez-vous qu'il n'en abuse pas ?* » (28/06) On est pourtant encore loin du compte.

Claude Soubeste, ancien ambassadeur de France de 1982 à 1985, se montre un peu prolixe : « *j'ai pu constater les effets désastreux de la répression : nombreux villages détruits, milliers de paysans tchadiens affolés abandonnant leurs cultures pour se réfugier dans la brousse ou dans le nord de la Centrafrique. (…) Le spectacle tragique de centaines de paillotes brûlées, sur des kilomètres, m'a conduit à demander mon rappel.* » Mais pour les basses œuvres de la DDS : « *Jamais, lors de ma présence au Tchad, je n'ai entendu parler de telles horreurs. (…) Quant aux tortures dans les prisons tchadiennes, je vous le redis, je l'ignorais totalement. Je ne l'aurais pas supporté. Peut-être que d'autres étaient au courant, en France, mais là encore, si c'est le cas, personne n'a jugé bon de m'en tenir informé.* » Et de se défausser : « *Vous croyez vraiment que les services et agents de la DGSE informent les ambassadeurs de France de tout ce qu'ils savent ?* » (31/05)

C'est le colonel Dominique Monti, ex-attaché de défense et chef de la Mission d'assistance militaire de 1983 à 1986 qui fournit le témoignage le plus intéressant. A la question de savoir si les agents de la DGSE au Tchad pouvaient ignorer ces exactions, il répond : « *La DGSE est une structure très organisée et rigoureuse. Chaque agent de terrain effectue les missions qu'on lui fixe et en rend compte systématiquement à ses supérieurs. C'est la règle dans la "maison". L'un des rôles de la DGSE était d'assister la DDS dans son travail de renseignement. Dans ce contexte, les agents de la DGSE ont forcément formé et assisté des agents de la DDS.* » Les techniques d'interrogatoire faisaient-elles partie des formations dispensées par la DGSE à la DDS ? « *Sans doute. Je n'ai jamais eu accès au détail de ces formations, mais il me paraît légitime de présumer, vu le contexte de guerre, que ces techniques étaient aussi au programme de l'assistance que la DGSE apportait à la DDS. (…) Mais quel que soit le cas de figure, croyez-vous que l'on puisse obtenir ce genre de renseignements avec des méthodes angéliques ? Dois-je rappeler que la France a elle aussi eu recours à des techniques musclées d'interrogatoire pendant la guerre d'Algérie ? (…) Je ne sais pas ce que nos responsables à Paris savaient. La seule chose que je puis confirmer, c'est qu'effectivement, l'Etat français avait, à cette époque, une multitude de sources d'informations au Tchad. Lors des exactions au Sud, par exemple, en 1984, nous parlions entre nous de 2000 à 3 000 morts. Mais 40 000, c'est juste incroyable ! Alors si l'ampleur – qui personnellement me surprend – des horreurs qui viennent d'être jugées à Dakar est la vérité, il n'y a que deux explications : soit nos responsables n'ont pas voulu savoir, soit ils ont préféré se taire.* » (31/05)

La rédaction

ADMINISTRER LA MORT

Le 6 juillet 2016, la Cour d'Assises de Paris a condamné deux anciens bourgmestres rwandais, Octavien Ngenzi et Tito Barahira, à la réclusion criminelle à perpétuité pour « génocide et crimes contre l'humanité ». Ce verdict, rendu « au nom du Peuple français », marque un pas supplémentaire vers la vérité et la justice.

Le procès d'Octavien Ngenzi et Tito Baharira s'est tenu du 10 mai au 6 juillet 2016 devant la Cour d'Assises de Paris. Ces longues semaines ont tout d'abord permis d'entendre des témoins dits de « contexte » qui ont indiqué que, lorsqu'il se déclenche le 6 avril 1994, le génocide des Tutsi du Rwanda est en gestation depuis de longs mois. Car « il n'y a pas de génocide sans État, sans préparation par un État », a déclaré l'historien Stéphane Audoin-Rouzeau. Les conditions d'un génocide étaient réunies, en 1994, au Rwanda : un État tout-puissant, un contexte de guerre et une idéologie de haine. Un « plan concerté » d'extermination des Tutsi a été mis en œuvre, plan dont témoignent, selon la Cour, le caractère organisé et collectif des exécutions massives et étendues, l'existence de barrières dans l'ensemble du pays, une propagande médiatique visant aux meurtres des Tutsi et l'ampleur du nombre de victimes en l'espace de trois mois.

Dans ce Rwanda sur-administré, les bourgmestres, nommés par le pouvoir, jouaient un rôle central. Tito Barahira avait occupé cette fonction à Kabarondo, commune de l'Est du Rwanda, de 1976 à 1986, et Octavien Ngenzi lui avait succédé. En 1994, Tito Barahira présidait localement le MNRD (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement), longtemps parti unique au Rwanda. Comme ancien bourgmestre, il avait conservé une influence certaine au sein de la population. Comment croire les accusés quand ils se présentent comme des hommes tranquilles, notables ne s'occupant que de leurs familles pendant qu'à quelques mètres on tire au mortier, au fusil, on assassine, on coupe, on enterre dans une fosse commune des Tutsi encore vivants parfois…

Devant l'ampleur des tueries, qui trouble la pensée (comment entendre la mort de centaines, de milliers de personnes en une seule journée ?), il ne faut jamais oublier que chaque mort compte, que c'est à chaque fois un destin individuel brisé. Chacun des témoins a ainsi cité une longue liste de parents, de proches, d'amis exterminés.

« Une éternité d'horreur »

A Kabarondo, le génocide commence le 7 avril 1994. Des réunions ont lieu dans un cabaret pour organiser les tueries, réunions auxquelles participent les accusés. Le 12 avril, Tito Barahira joue un rôle moteur dans plusieurs attaques menées ce jour-là dans différents secteurs de la commune. Les Tutsi menacés, mais aussi des Hutu, affluent à l'église, où ils sont bientôt plus de trois mille. Le 13 avril 1994, les miliciens extrémistes hutu lancent l'attaque. Tito Barahira est là, aux côtés des tueurs. A l'instigation du curé, l'abbé Incimatata, lui-même Tutsi, les réfugiés se défendent en lançant des pierres, ce qui fait provisoirement refluer leurs agresseurs.

Le bourgmestre Octavien Ngenzi fait alors chercher les militaires des Forces armées rwandaises. C'en est rapidement fini de la résistance des Tutsi, impuissants face aux armes lourdes (dont un mortier. Livré auparavant par la France ?) et aux grenades. Une dernière attaque par des assaillants munis de machettes et de gourdins cloutés se solde par le massacre des Tutsi survivants, après qu'un tri ait été opéré entre Tutsi et Hutu présents dans l'église. Le génocide a l'église de Kabarondo dure de 9 heures à 18 heures, ce 13 avril 1994 : « *une éternité d'horreur* », selon les mots de l'avocat général Philippe Courroye.

Dans les jours suivants les tueries continuent au centre de santé et dans un centre d'alphabétisation. Des fouilles et des rafles ont lieu en présence du bourgmestre Ngenzi. Une attitude qui contraste avec celle de son supérieur le préfet de Kibungo, Godefroy Ruzindana, Hutu lui aussi, tué le 15 avril parce qu'il s'opposait au génocide de ses compatriotes tutsi. Face à la menace de l'arrivée des troupes du Front Patriotique Rwandais dans cette commune proche de la ligne de front, Octavien Ngenzi fait procéder à l'enfouissement des corps, non pour les inhumer dignement, mais pour cacher les preuves du crime commis.

Selon les mots de l'avocat général, Octavien Ngenzi est « un dirigeant, un chef d'état-major, un organisateur ». Tito Barahira, quant à lui, est « un opérateur, un auxiliaire de la machette ». Enfermés dans le déni, aucun des deux n'exprimera de regrets. Un rendez-vous raté avec l'humanité, selon les mots de Philippe Courroye.

Laurence Dawidowicz et Raphaël Doridant

« Déclassifier en catimini »

On se serait attendu à l'apprendre par un communiqué de presse, mis en ligne sur les sites des ministères. Au contraire, c'est uniquement dans des réponses individuelles à des personnes privées qu'on a appris, récemment, que des archives sur l'intervention de la France au Rwanda de 1990 à 1994 qui se trouvent dans le fonds de la présidence Mitterrand ont été déclassifiées.

Le ministère de la Défense, le 12 novembre 2015, a déclassifié 13 notes des services secrets : la Direction générale de la sécurité extérieure, et la Direction du renseignement militaire. Le ministère des Affaires Eétrangères, le 28 janvier 2016, a déclassifié 154 télégrammes diplomatiques.

Les documents déclassifiés ne sont pas encore publiés. N'ayant que leurs titres, il est difficile de savoir si leurs contenus seront intéressants. Il n'y a aucun compte-rendu de Conseil Restreint pris par des militaires, probablement parce qu'ils sont conservés par le conseiller militaire de Mitterrand (CEMP), l'amiral Lanxade puis le général Quesnot, qui n'ont rien versé aux Archives Nationales. Il y a également peu à attendre des documents des services secrets.

En revanche, il y a une grande quantité de télégrammes diplomatiques, y compris aux tournants intéressants. Quelques-uns ont des titres accrocheurs, portant sur la livraison de munitions en 1993, l'évacuation de la famille du président Habyarimana et la fermeture de l'ambassade de France après le 7 avril 1994, les négociations avec Paul Kagame les 2-4 juillet 1994, les "pressions" [sic] du gouvernement génocidaire le 11 juillet 1994, ou la réorganisation de son armée le 13 août 1994.

Leur consultation reste soumise à la décision de Mme Bertinotti, mandataire de François Mitterrand. L'an dernier, des documents déclassifiés n'avaient pu être consultés (voir Billets d'Afrique de mai 2015, avril 2016, mai 2016). Ces refus ont été examinés le 3 mars 2016 par la Commission d'Accès aux Documents Administratifs. L'avis de cette commission attend juste une signature pour être envoyé... La signature se fait attendre depuis 4 mois! On peut cependant espérer que, désormais, il n'y aura plus d'obstacles, autres que les délais de réponse de l'administration.

UN VERDICT LOURD DE SENS

Maître Safya Akorri et Me Jean Simon étaient les avocats de Survie, partie civile dans le procès intenté à Octavien Ngenzi et Tito Barahira. Ils reviennent sur huit semaines de débats lors desquels il a été aussi question du négationnisme et des responsabilités françaises.

Billets : En quoi ce procès est-il un moment important selon vous ?

Me Simon - Tout d'abord, la Cour d'Assises de Paris a réaffirmé que le génocide des Tutsi au Rwanda perpétré d'avril à juillet 1994 est une réalité incontestable : c'est un constat judiciaire non susceptible de remise en cause, avéré et reconnu au-delà de tout doute raisonnable.

Me Akorri - Ce procès a permis de juger la responsabilité de deux hommes, de se prononcer sur leur culpabilité, leur degré d'implication, leur participation à ce génocide, à cette horreur absolue qui a fait d'avril à juillet 1994, entre 800.000 et un million de victimes, et de déterminer, sur le territoire de la commune de Kabarondo (Est du Rwanda) ce qu'ils avaient fait et s'ils étaient coupables des faits qui leur étaient reprochés.

On nous oppose parfois qu'il n'y a pas eu planification. Qu'en dit ce jugement ? Qu'en a-t-on dit pendant ce procès ?

Me Simon - Dès 1990, des massacres visant les Tutsi avaient lieu au Rwanda, organisés par les autorités du pays. En 1993, la commission d'enquête internationale à laquelle participaient la FIDH et Survie a documenté les massacres en cours. Avant même la sortie de son rapport, Jean Carbonare, à l'époque président de Survie et membre de cette commission, est intervenu au journal télévisé d'Antenne 2, fin janvier 1993 : « *Ce qui nous a beaucoup frappés au Rwanda, c'est à la fois l'ampleur, la systématisation, l'organisation même, de ces massacres. […] Il y a un mécanisme qui se met en route […] On a parlé de purification ethnique, de génocide, de crimes contre l'humanité […] nous insistons beaucoup sur ces mots* ». Génocide, le mot est prononcé. Plus d'un an avant le 7 avril 1994. Et il n'y aurait pas eu planification ?

Me Akorri - Lors du procès a été cité le bulletin du diocèse de Kibungo, qui répertorie les massacres dans les églises : ils ont éclaté dans tout le pays (sauf quelques poches de résistance d'autorités préfectorales, de bourgmestres ou de simples cultivateurs). Les églises, jusqu'alors lieux d'asile, ont servi partout de lieux de rassemblement pour faciliter les tueries. Partout milices, gendarmes et forces armées travaillaient en coordination. Partout les mêmes méthodes, les mêmes armes, au même moment. Et il n'y aurait pas eu planification ? Le procureur l'a rappelé : chaque niveau d'organisation étatique a été impliqué, et l'historienne Alison Desforges avait déjà démontré que les bourgmestres ont été un relais de mobilisation essentiel, dont le zèle a permis une organisation meurtrière efficace.

Il a été question de négationnisme jusque dans les plaidoiries, n'est-ce pas ?

Me Akorri & Me Simon - Le négationnisme appartient au génocide. Il n'y a pas de génocide sans négationnisme. Dans le cas du génocide des Tutsi, la théorie du « double génocide » en est la forme la plus élaborée. Les accusés se sont révélés ambivalents dans leur stratégie de défense prétendant reconnaitre qu'il y avait bel et bien eu un génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, tout en évoquant des « génocides régionaux » et ce après avoir fait citer des témoins qui ne parlaient que de violations des droits de l'Homme commises par le Front Patriotique Rwandais et le gouvernement rwandais actuel. Comme si mettre des morts en face de morts pouvait excuser ou pire justifier. Lors de son audition, l'historien Stéphane Audoin-Rouzeau a d'ailleurs fait remarquer le caractère négationniste de tels propos. En tout état de cause, la période visée par ce procès était celle d'avril 1994.

Une question qui intéresse Survie. Me Simon, dans votre plaidoirie, vous avez dit que ce procès n'était pas celui de la responsabilité de l'État français ?

Me Simon - En effet, c'était celui d'Octavien Ngenzi et Tito Barahira. Mais comment ne pas rappeler les propos du professeur Audoin-Rouzeau qui, répondant à un juré, a évoqué un sujet douloureux pour lui : la « politique extraordinairement mal conduite de la France ». Il a souligné que la France n'avait pas voulu voir ce que signifiaient les massacres de Tutsi commis entre 1990 et 1994, avant le déclenchement du génocide ; qu'en février 1993, les militaires français avaient pris le commandement des Forces Armées Rwandaises (FAR) en passe d'être défaites par le FPR, en dehors de tout contrôle parlementaire et sans que la société civile en soit informée ; que la France avait évacué ses ressortissants sans évacuer les Tutsi employés par les institutions françaises, abandonnés malgré leurs supplications ; que la première semaine de l'opération Turquoise (22 juin – 22 août 1994) ne relevait pas d'une intention humanitaire mais de co-belligérance avec le gouvernement génocidaire pour empêcher la progression du (FPR) ; que la France avait laissé passer les génocidaires sans les arrêter lorsqu'ils fuyaient vers le Zaïre, avec pour conséquence l'installation aux frontières du Rwanda de camps de réfugiés et d'organisations politico-militaires qui voulaient prendre leur revanche.

Ce sont ces raisons qui ont amené Survie à soutenir les plaintes pour complicité de génocide déposées en 2005 par des rescapés tutsi contre des soldats français de l'opération Turquoise, et à se porter civile à leurs côtés. Le verdict du procès Ngenzi-Barahira est très lourd : les deux accusés sont condamnés à la réclusion à perpétuité. Ils ont été jugés en France au nom de la compétence universelle ?

Me Akorri - Je voudrais tout d'abord dire que pour les avocats que nous sommes, habitués à la défense, cette condamnation est lourde pour les accusés, même si elle est juste. Elle est lourde de sens, aussi. Effectivement, depuis la fermeture du Tribunal Pénal International pour le Rwanda, seules les juridictions nationales peuvent encore juger ce crime imprescriptible. En France s'applique une loi qui donne dans ce cas compétence à nos juges de juger sur notre sol des crimes commis par des étrangers à l'étranger. Il en va de même dans de nombreux pays, dont le Rwanda, mais comme jusqu'à présent, la Cour de Cassation refuse d'extrader vers le Rwanda les personnes accusées de génocide (contrairement au TPIR ou à la justice du Canada et de plusieurs pays européens), elle se doit de les juger.

Et maintenant ?

Me Simon - La justice française s'honore de poursuivre les génocidaires rwandais, mais en a–t-elle les moyens ? Au rythme des procès annoncés, on peut craindre que les témoins ne meurent avant d'entendre condamner leurs bourreaux, et même avant de pouvoir être entendus.

Propos recueillis par
Laurence Dawidowicz

UN HABILLAGE POUR L'IMPUNITÉ

Juan Branco : *L'ordre et le monde Critique de la cour pénale internationale*, 250 p. 18 euros, Fayard, mars 2016.

Le titre de l'ouvrage annonce la couleur, *L'ordre et le monde. Critique de la Cour pénale internationale*. C'est la version, personnelle et polémique, d'une recherche universitaire publiée sous le titre *De l'affaire Katanga au contrat social global : Un regard sur la CPI*[1], effectuée en 2010-2011, lors d'un stage au cabinet du Procureur de la CPI.

Dans cet ouvrage ambitieux et décapant Juan Branco a le regard de l'enfant du conte d'Andersen, seul à oser dire que le roi est nu. Cette fable est d'ailleurs la parfaite parabole de la CPI. Intitulée *Les habits neufs de l'Empereur*, elle montre deux charlatans vendant au souverain un habit de la plus merveilleuse étoffe, sauf qu'elle est invisible aux yeux des sots. Quand le roi revêt son habit, ses conseillers voient qu'il n'a rien sur lui mais n'osent pas le dire de peur de passer pour des sots, tout le monde admire l'habit du roi, seul un enfant pointe son doigt et s'écrie : "Mais il n'a rien !".

Allant des axiomes philosophiques sur la justice et le droit aux considérations pratiques sur les enquêtes de terrain, le champ des observations et réflexions critiques parcouru par l'auteur est vaste mais reste très précis, sobre et documenté, jamais vague et nébuleux comme il est de coutume sur de nobles sujets, dont tout le monde parle sans jamais dire grand chose. L'expérience l'a amené à fréquenter les sentiers perdus de l'Ituri, au Congo, avec ses villages, misérables et déserts, aux cases incendiées, aussi bien que les buildings des institutions internationales aux mille bureaux et les somptueux palais des chefs d'États. Une distance abyssale, pas seulement territoriale, sépare les uns des autres. Si, comme disait Pascal, « *La juridiction ne se donne pas pour le juridiciant mais pour le juridicié* », il est bien difficile de voir l'application de cet axiome dans le fonctionnement de la CPI. Peu ou pas d'enquêtes sur le terrain. Un seul témoignage, peu fiable, relayé par les ONG et les médias, suffit à étayer une accusation, dont la justification essentielle est qu'elle plaise à la communauté internationale, c'est à dire quelques puissances occidentales. Et la lourde machine se met en branle. Pendant ce temps : « *La mort et le silence font le quotidien du Nord-Kivu. Quelle proportion des crimes reste ainsi non-documentée ? Impossible de le dire*. »

Un système judiciaire n'est crédible que lorsque la part d'impunité reste limitée. Quand cette part concerne en fait la quasi totalité des crimes réellements commis, pour la plupart demeurés invisibles, non-dits, volontairement escamotés, il devient dérisoire. Que dire de l'impunité garantie aux puissants ? En 2002, l'administration Bush avait légiféré « *dans le cas où la Cour agirait contre des ressortissants états-uniens, afin de les libérer par la force, au coeur des Pays-Bas si nécessaire* ». Pleinement rassurés ensuite par la servitude volontaire de la Cour à leur égard, les USA ont vu tout le parti qu'ils pouvaient tirer politiquement de cette juridiction, tout en en n'y adhérant pas, pour légitimer les guerres d'agression menées pour défendre leurs intérêts sous couvert de droits de l'homme.

Comme l'ONU avant elle, la CPI ne semble s'intéresser qu'à ce qui se passe en Afrique. Le chapitre « L'Afrique, un continent face à ses juges » s'efforce d'en exposer les bonnes et les mauvaises raisons. Certes c'est là que se déroule le plus de massacres de masse, mais on ne remonte jamais jusqu'aux responsabilités premières, les politiques impériales et néocoloniales des puissances occidentales et de leurs multinationales, qui créent et attisent les conflits en les armant, et les potentats locaux, leurs complices, jouissant de la même impunité.

> « *La Cour ne pèche pas tant par sur-activisme en Afrique que par son incapacité à accuser les puissants. [...] Or dans cette élite mondialisée [...] beaucoup des acteurs les plus faibles, et donc les plus facilement saisissables par une institution comme la CPI, sont africains.* »

Si le surgissement de Juan Branco dans l'espace médiatique en a sidéré plus d'un, la parenthèse a été vite refermée. Cet iconoclaste sape trop profondément les illusions qui nourrissent nos croyances et très peu de gens ont envie d'entendre ce qu'il dénonce : non pas le manque d'une justice utopique, de toute façon inatteignable, comme ses contradicteurs - pourtant zélés défenseurs d'idéaux abstraits, tout à coup étonnament résignés à l'imperfection humaine - l'ont affirmé, mais le défaut radical de fondement en droit positif et d'existence en terme d'enquête et de bras de justice de la CPI, qui devait nécessairement apparaître dans son fonctionnement réel, insoutenablement absurde. En droit, juger au nom d'une communauté humaine qui n'existe pas c'est revenir au jugement de Dieu, qui est celui de la force, quel que soit son habillage. C'est le sens de la conclusion de l'auteur : « *D'un projet pensé pour circonscrire au maximum la violence et la guerre [...] la CPI risque de se transformer en un vecteur de celles-ci, fussent-elles maladroitement couvertes par le principe de "guerre juste" et "d'interventions" sans images ni corps ennemis.* » On en reste donc au constat de Pascal : « *Et ainsi ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste* ».

Odile Tobner

1. Juan Branco : *De l'affaire Katanga au contrat social global ; Un regard sur la CPI*, Paris, IUV-LGDJ, 2015.

EUROSATORY

LA MORT EST MON MÉTIER

Vous rêvez d'un sac de couchage kaki ou d'un missile tout neuf ? Les minorités de votre pays, des manifestants ou des migrants ont besoin d'une bonne leçon ? Ou vous vous offrez simplement une demi-journée de détente à déambuler ? Eurosatory est pour vous, à portée de toutes les bourses[1].

Outre le salon de la lingerie ou celui du cheval, le parc des expositions de Villepinte a accueilli du 13 au 17 juin l'un des plus importants salons de l'armement au monde : Eurosatory, 25ème édition. Il s'ajoute aux autres du genre : Milipol, Euronaval… A une vingtaine de kilomètres de Paris, près de 1 500 exposants du monde entier présentent leurs dernières innovations.

Drones et couteaux suisses

On n'y trouve pas de porte-avion ni de sous-marin nucléaire, bien sûr, mais tout ce qui s'expose: chars, hélicoptères, fusils d'assauts et drones sont au rendez-vous pour cette célébration morbide d'une des industries les plus florissantes du moment. On peut s'exercer au tir, se prendre en photo dans un hélicoptère ou aux manettes d'un camion militaire, tester les tout nouveaux équipements de simulation virtuelle avec immersion 3D, et admirer les vidéos des équipements en action. Vous fantasmez de monter dans un char allemand dernier cri ? C'est l'occasion ; les fauteuils sont étroits mais bien rembourrés.

Dans ce supermarché de la mort, c'est le règne de la variété : tous les métiers, tous les objets. On peut trouver des fusils comme ceux qui ont servi à la tuerie d'Orlando, des drones capables de soulever un homme. Des intercepteurs de signaux de la taille d'un livre peuvent modifier en temps réel votre conversation téléphonique ou vos SMS. Un laser a une puissance réglable pour ajuster finement les dégâts qu'il occasionne.

Tous les objets du quotidien, du matelas à la voiture, de la chaussure au pansement, en passant par la bouteille d'eau, ont leur version militaire. Certes, on sait que le fameux couteau suisse Victorinox vient de l'armée, ou que les feux d'artifices Lacroix-Ruggieri fabriquent aussi des grenades lacrymogènes ou des composants pour les mines. On est obligé de réaliser que Airbus, Mercedes-Benz, Volvo, Kia, Michelin, ou Renault ont leur volet militaire. Swarovski, ce n'est pas que de beaux bijoux en cristal, c'est aussi de l'optique pour l'armée ; Petzl, qui fabrique des lampes frontales et des cordes d'alpinisme, en vend en version kaki. Et Engie-Cofély-Inéo, Kärcher, Saint-Gobain… la SNCF ?

Indiens et Pakistanais vendent côte à côte

Combien coûte cet élégant missile serbe ? Aucun prix n'est affiché. Tout se joue entre gens sérieux dans les discrets boxes de négociation, dans les salles de démonstration « réservées aux délégations », ou dans les espaces « accessibles sur présentation de la carte militaire ».

Même dans le domaine des armes, le capitalisme sait promouvoir les coopérations d'intérêt, comme l'attestent les conférences intitulées « Partenariats et concurrences : perspectives industrielles » ou encore « Quelle législation pour faire décoller le business ? ».

Des participants russes côtoient un stand ukrainien, des indiens côtoient des pakistanais ! Peu importent les menaces à venir et les revirements possibles d'alliances. Pourtant, les Français pourraient se rappeler qu'ils ont soutenu l'armée irakienne avant de la combattre. Même alternance en Libye. Sans parler de la guerre des Malouines, où un navire britannique a été coulé par les Argentins, grâce à un missile français tiré depuis un avion français...

Embargo ? Quel embargo ?

On pourrait naïvement s'étonner de stands de pays officiellement sous embargo de l'ONU : Russie, Chine. De même, certaines destinations des ventes d'armes de la France sont soumises à un embargo international: Libye, Soudan. Selon l'Observatoire des armements, la France vend à des Etats en proie à des conflits ou à une forte instabilité régionale, deux des critères européens devant conduire au refus des exportations. Au Yémen les civils sont sous le feu des chars Leclerc et des Mirage 2000 que la France a vendu respectivement aux Émirats arabes unis et au Qatar les années précédentes !

Ainsi comme le note Amnesty International « *Les transferts d'armes vers l'Égypte sont censés être suspendus depuis août 2013 [date de la répression sanglante contre les manifestants pro-Morsi, l'ancien président égyptien, dans les rues du Caire]. Les violences commises à plusieurs reprises contre des manifestants à l'aide de ces armes ont justifié cette décision. Pourtant, les transferts continuent et treize des vingt-huit États membres de l'UE dont la France continuent de fournir à l'Égypte des armes et des équipements pour le maintien de l'ordre.* »

Il faut en effet souligner que l'une des spécificités de ce salon est de « promouvoir la convergence entre la défense et la sécurité » : l'ennemi extérieur et l'ennemi intérieur. On peut s'approvisionner en camions anti-émeutes et entendre la conférence sur « Drones en zone urbaine ». Un constructeur de pistolets à flashballs vante leur « létalité atténuée ». Marine Le Pen discute avec les agents du Raid et du GIGN. Les gendarmes soulignent comment la précision de leur cartographie aérienne a permis de démanteler la « jungle » de Calais sans qu'elle repousse ailleurs. La guerre entre dominants et dominés n'a jamais été aussi asymétrique.

L'Afrique, terrain de test en grandeur nature

Au-delà de l'Egypte, c'est le Maroc, en concurrence avec son voisin algérien, qui est selon *Jeune Afrique* un des rares clients africains pour les armes de pointe, dont la France s'est fait une spécialité, comme des satellites espions. Les autres pays africains ont moins de demandes ou de moyens, ou s'intéressent à des armes plus légères. La Côte d'Ivoire sort tout juste de douze ans d'embargo des Nations unies, et son ministre de la Défense vient renouer les contacts, à la recherche d'un blindé rapide ou de petits bateaux contre les pirates.

Autant qu'un marché, l'Afrique subsaharienne constitue un terrain de jeu ou de test, grandeur nature. La France y forme et encadre des armées locales, donne ou prête ses équipements, y stationne des troupes, et parfois les fait intervenir, forces spéciales en tête. Mali et République Centrafricaine sont des labels, au même titre que Afghanistan ou Libye.

Le logo « testé au combat » est en effet un argument de vente recherché, surtout s'il précise « au contact ». La guerre sert la vente d'armes autant que l'inverse. Comme le vante le ministère de la Défense, le label « Combat Proven » (matériels en service dans les armées françaises et utilisés quotidiennement en opération) constitue un argument de vente sans équivalent et un atout considérable pour les industriels, mais aussi un at-

trait majeur pour les acheteurs potentiels. Ainsi, pour vous fourguer un Panzer nouveau modèle, le commercial vous promet qu'il sera envoyé sur le terrain dans les tous prochains mois.

Ventes françaises en rafale

Les annonces de contrats donnent le tournis. Les palmarès de ventes varient fortement suivant qu'on prenne comme base les commandes annoncées, signées, commencées à être livrées et payées, ou réellement terminées. Une chose est certaine: les ventes explosent, c'est le cas de le dire ; les records sont pulvérisés, l'argent coule à flot. Les vendeurs sont surtout les nations riches. La lutte contre le terrorisme, les tensions en Asie-Pacifique ou la modernisation des armées du Moyen-Orient constituent les principaux moteurs de la forte reprise des ventes d'armement dans le monde.

La France en tire parti. Le président et le ministre de la défense français mélangent allègrement les visites d'Etat et les démarchages commerciaux, au nom du soutien aux exportations et aux 165 000 emplois de l'industrie d'armement ; au nom également des liens étroits entre patrons de cette industrie, médias et gouvernements. L'Arabie Saoudite, réputée pour sa conception très spécifique des droits des hommes et des femmes, fait partie des plus gros clients de la France. L'année 2016 devrait être encore meilleure que les précédentes pour la France, avec un énorme contrat de sous-marins pour l'Australie. La France a dépassé le Royaume-Uni et la Chine; selon le rapport annuel du Jane's, elle devrait dépasser la Russie pour devenir le deuxième exportateur mondial.

Faux sang et vrai sang

Paradoxalement, certains mots et images sont complètement absents des publicités. Quasiment jamais de guerre. Strictement aucun mort, blessé, ou civil ; les seules silhouettes sont en uniforme. Toutes ces armes servent bien sûr uniquement à la défense (on se demande où acheter des armes pour l'attaque?). Lockheed Martin martèle son slogan : « *We are engineering a better tomorrow* ». Certains stands, par exemple celui des munitions coréennes, sont scénographiés comme ceux de parfumeurs de luxe. De nombreuses

Du faux sang répandu sur le char Leclerc à Eurosatory 2016. Photo les Désobéissants.

animations émaillent les journées, avec des démonstrations de matériel dans une zone en plein air que l'on rejoint avec un mignon petit train. En quelques minutes de cette ambiance aseptisée, on se prend à flâner comme dans les allées d'un salon du livre, en perdant de vue l'objectif ultime de ce qui est vendu. Rien ne coupe l'appétit des négociants d'armes, essentiellement masculins, qui s'attablent au bar à huîtres face aux missiles antiaériens. C'est pour les faire réagir que des manifestant-e-s viennent rappeler, devant l'entrée du salon, que les dépenses militaires mondiales représentent mille sept cent milliards (1 700 000 000 000) de dollars par an ; soit les salaires annuels de dix millions de cadres occidentaux bien payés. La FAO estime qu'un sixième de cette somme suffirait à nourrir les 800 millions de personnes touchées par la faim. Si ces manifestants sont restés à l'extérieur, c'est que Amnesty International, Oxfam et le CCFD-Terre solidaire se sont vus pour la première fois refuser leur demande d'accréditation.

D'autres désobéissant-e-s ont pu rentrer dans le salon, le premier jour, pour déployer des banderoles sur le char Leclerc et le maculer de faux sang[2]. Curieusement, les médias dominants, pourtant friands d'images frappantes, ont peu fait écho à cette action… Ces activistes ont pu rappeler que les armes tuent. Outre 100 000 décès annuels que leur attribue la Banque mondiale, les conflits armés entraînent des millions de déplacés et de réfugiés, dont il ne sert à rien de déplorer ensuite l'arrivée sur les côtes des pays riches.

Selon *Le Monde* du 29 juin, une plainte inédite pour « complicité de crimes de guerre » et « homicide involontaire » dans la bande de Gaza a été déposée à Paris. Elle vise une entreprise française, Exxelia Technologies, dont un composant avait été retrouvé dans les débris d'un missile israélien ayant tué plusieurs enfants. Pour celles et ceux qui voudraient à nouveau profiter du salon et de son bar à huîtres, rendez-vous au même endroit du 11 au 15 juin 2018.

Aurélien Ficot

1. Voir la brève chronique amusante : https://www.youtube.com/watch?
2. Eurosatory, du (faux) sang sur les armes, 13/06/2016, Les Désobéissants.

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. Billets d'Afrique est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.

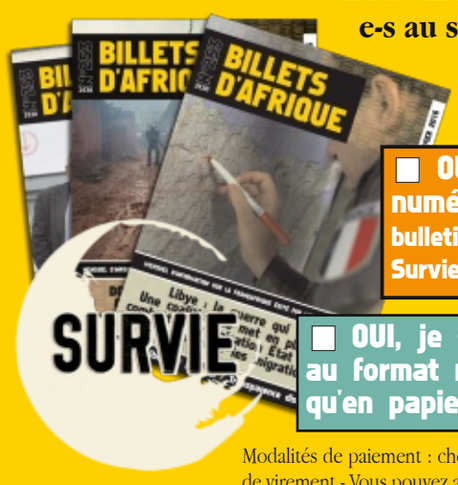

☐ **OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à Billets d'Afrique.** Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 47, Av Pasteur - 93100 Montreuil

☐ **OUI, je souhaite recevoir Billets d'Afrique au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.**

nom :
prénom :
adresse :
code postal :
ville :
email :

TARIFS
France : 25 €
Petits budgets : 20 €
Étranger et Outre-mer : 30 €

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de Survie - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9000 0321 0217 7520 939 au Crédit coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances trimestrielles grâce au prélèvement automatique, nous contacter : contact@survie.org +33 1 44 61 03 25